

# PROCÈS VERBAUX

SAISON 2024-2025



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°12 - publié le 16 octobre 2024





# COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

## PROCÈS-VERBAL N°09

### Réunion électronique du 14 / 10 / 2024

**Présents :** MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

#### HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

**Horaire Légal :** C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

**Horaire Autorisé :** C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire négocié :** C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

#### **Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**

**Période Verte :** Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange :** De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge :** A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.





En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

#### FEUILLES DE MATCH -Rappel de l'article 75 des Règlements Sportifs du District

ARTICLE 75 : Feuille de match (si non utilisation de la F.M.I.).

La feuille de match sera fournie par le club visité.

Elle sera retournée, dans tous les cas, dans les 12 heures suivant la rencontre par l'équipe qui reçoit à la commission des championnats et coupes Séniors par mail ([competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)) pour les équipes Séniors, Vétérans et Foot Diversifié ou la commission des compétitions des championnats et coupes jeunes ([competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)) pour les équipes Féminines et Jeunes.

Sont pénalisés d'une amende :

- Tout retard dans l'envoi de la feuille de match, amende doublée en cas de récidive,
- Toute feuille de match incomplètement renseignée ;

#### TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

**Prochains Plateaux** : Samedi 09 Novembre 2024 à 10h00.

**Merci de penser à envoyer la fiche bilan plateau avant le mercredi qui suit le plateau.**

Les calendriers seront mis en ligne sur le site du district cette semaine

**En cas d'impossibilité d'organiser un plateau prendre contact avec les clubs participants pour inversion du lieu**

**Rappel : Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.**

**Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil.**

**Bonne saison à tous.**

#### U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)





Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Prochains Plateaux : Samedi 09 Novembre 2024 à 13h30.

**Merci de penser à envoyer la fiche bilan plateau avant le mercredi qui suit le plateau.**

Les calendriers seront mis en ligne sur le site du district cette semaine

**En cas d'impossibilité d'organiser un plateau prendre contact avec les clubs participants pour inversion du lieu**

**Rappel : Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.**

**Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil.**

**Bonne saison à tous.**

## U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Les calendriers U11 sont en ligne pour l'ensemble des niveaux de pratique AVENIR, PROMOTION, ESPOIRS et BOURGEONS.

Les nouvelles demandes d'engagement ne permettront la pratique qu'à compter du 09/11/2024 afin de conserver la stabilité des organisations pour l'ensemble des clubs déjà engagés.

Prochains plateaux : Samedi 09 Novembre 2024 à 10h00.

## U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

### UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

### Festival PITCH U13 et Coupe CHARLES ANDRE:

Le **2ème Tour du Festival PITCH** aura lieu le **samedi 19/10/2024 à 13H30**. Il s'agit d'un tour de cadrage. Le tirage au sort a été réalisé par la commission et les poules sont diffusées dans les documents de la compétition jeunes sur le site du District.

**Pour information** : suite aux nombres d'équipes qualifiées, le samedi 25/01/2025 devient une date de repli pour la coupe Pitch U13. Le calendrier des jeunes va être mis à jour.





Le **1<sup>er</sup> Tour de la Coupe Charles André** aura lieu elle aussi le **samedi 19/10/2024 à 13h30**. Le tirage au sort a été réalisé par la commission et les poules sont diffusées dans les documents de la compétition jeune sur le site du District.

**Pour information** : suite aux nombres d'équipes engagées en Coupe Charles André, nous ajoutons 2 tours les 05/04/2025 et 24/05/2025. Le calendrier des jeunes va être mis à jour.

Lors de la diffusion des poules, la 1<sup>ère</sup> équipe nommée organise le plateau. Si le club recevant souhaite effectuer un changement d'horaire, il doit prévenir les autres clubs et doit obtenir l'accord de tous. Sinon, le plateau reste à l'heure officielle 13H30.

Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant.

**Avant chaque match**, les équipes participent à l'épreuve obligatoire du « un contre un ». Si une équipe refuse cette épreuve, ses résultats ne seront pas comptabilisés.

Déroulement de l'épreuve du « un contre un » :

- Départ à 26 m du but.
- Utiliser les deux buts.
- Départ simultané des deux joueurs.
- 4 joueurs par équipe participent.
- Le joueur ne peut pas sortir de la largeur de la surface de réparation.
- Le joueur a le droit à une seule frappe au but.
- Si faute du gardien sur l'attaquant 1pt est accordé automatiquement
- En cas d'égalité à la fin de la série, un 5<sup>ème</sup> joueur s'avance jusqu'au départage

Une documentation schématique est fournie sur la feuille des résultats *Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf* sur le site du District.

Déroulement du plateau :

- Les parties se déroulent en **2 périodes de 10 minutes** pour les poules de **4 équipes** et en **2 périodes de 15 minutes** pour les poules à **3 équipes** conformément au règlement du Foot à 8.
- Un repos de 2 minutes est prévu entre chaque rencontre.
- L'attribution des points est 3 points pour match gagné, 4 points pour match gagné avec 2 buts et plus, 1 point pour match nul + 1 point si le « un contre un » a été remporté et 0 point pour match perdu
- Le classement sera établi par addition des points obtenus sur le terrain.
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées en premier par le goal-average particulier et en second, par le défi technique « un contre un ».

A noter :

- Les clubs organisateurs des plateaux ne recevront pas de courrier.
- Les feuilles de licences à compléter avec les résultats du défi technique ainsi que la feuille des résultats sont à télécharger sur le site du District dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : *Pitch ou Charles André Feuille de Licences et 1c1.pdf* et *Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf*
- **A la fin du plateau, les clubs organisateurs doivent retourner toutes les feuilles par mail à la Commission des Compétitions Jeunes en précisant dans l'objet du mail « PITCH U13 – nb Tour – Poule X ».**

Coupe PITCH 13 :

2<sup>e</sup> Tour Samedi 19 Octobre 2024: 44 équipes disputeront 11 plateaux + 42 exempts.





3<sup>e</sup> Tour Samedi 14 Décembre : 64 équipes disputeront 16 plateaux.

½ Finale Samedi 15 Février 2025 : 32 équipes en match sec.

Finale Samedi 05 Avril 2025 : 16 équipes.

#### Coupe Ch ANDRE :

1<sup>er</sup> Tour Samedi 19 Octobre 2024. 132 équipes disputeront 33 plateaux.

2<sup>e</sup> Tour Samedi 14 Décembre 2024. 66 équipes disputeront 17 plateaux.

3<sup>e</sup> Tour Samedi 25 Janvier 2025 : 34 équipes disputeront 9 plateaux.

4<sup>e</sup> Tour Samedi 15 Février 2025 : 4 équipes disputeront 1 plateaux + 14 exempts.

5<sup>e</sup> Tour Samedi 05 Avril 2025 : 16 équipes disputeront 4 plateaux.

½ Finale Samedi 24 Mai 2025 : 4 équipes en match sec.

Finale Samedi 14 Juin: 2 équipes.

### U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Dimanche 10h00.

#### UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

**COUPE JP QUINTIN :** Le tirage du 1<sup>er</sup> Tour est en ligne sur le site du District.

1<sup>er</sup> Tour Dimanche 20 Octobre 2024. 30 équipes engagées. 14 matchs + 2 exempts.

**COUPE Gilbert PESTRE :** Le tirage du 1<sup>er</sup> Tour est en ligne sur le site du District.

1<sup>er</sup> Tour Dimanche 20 Octobre 2024. 91 équipes engagées. 27 matchs + 37 exempts.

#### U15 Brassage :

Rappel concernant les demandes de modification de date/horaire : Pour les championnats en 2 phases, les rencontres de la dernière journée de chaque phase doivent se dérouler le même jour. (Art 13 des Règlements Sportifs du District).

### U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.

#### UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.





**COUPE Ch VIVIER BOUDRIER :** Le tirage du 1er Tour est en ligne sur le site du District.  
1<sup>er</sup> Tour Samedi 19 Octobre 2024. 91 équipes engagées. 27 matchs + 37 exempts.

**Coupe GAMBARDELLA :**

En D1 / D2, les rencontres des équipes encore qualifiées en Coupe GAMBARDELLA du 05/10/24 sont reportées au 16/11/24.

Pour les équipes engagées en U17 Brassage les rencontres des équipes qualifiées en Coupe GAMBARDELLA du 05/10/24 sont reportées au 11/11/24.

**U20**

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.

**UTILISATION FMI :**

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

**Coupe Georges ETIENNE :**

1<sup>er</sup> Tour Samedi 14 Décembre 2024. 28 équipes engagées. 12 matchs + 4 exempts.

**Coupe GAMBARDELLA :**

Pour la catégorie U20, les rencontres programmées le 05/10, concernant les équipes qualifiées en Coupe GAMBARDELLA sont reportées au 02/11/24.





# COMMISSION TERRAINS ET ÉQUIPEMENTS

## PROCÈS-VERBAL N°01

Réunion du 15/10/2024

**Présidence** : ZAVADA Richard

**Présents** : PLAN Joël, DELORME Bernard,

**Absent** : VILLAND Jean-François, excusé.

### Glossaire :

- CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
- CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
- CDTIS : Commission District des Terrains et Installations Sportives
- AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
- PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
- SYN : terrain synthétique
- PN : pelouse naturelle

COURRIER RECU DE LA FEDERATION- CFTIS

### FUTSAL, INITIAL

- Futsal 2

#### **PIERRELATTE - J.P. VACHER - NNI 262359901.**

Cette installation n'a jamais été classée. La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 2 ainsi que des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25/01/2018.

- PV de la Commission de Sécurité du 22/01/2024. - Plan de l'aire de jeu.

- Rapport de visite du 19/04/2024 effectué par M. Richard ZAVADA, membre C.R.T.I.S. La zone de dégagement le long d'une ligne de but est inférieure à 2 m (Art. 2.2.2). Dans ce cas, les murs doivent obligatoirement être protégés de manière pérenne afin d'absorber les chocs sur une hauteur minimale de 2 m sur toute la largeur du terrain. Ces zones de dégagements doivent être protégées mais ne peuvent pas être réduites à moins de 0.75 m (entre ligne de but et protection installée). Elle précise que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser : tous les tracés spécifiques futsal (Points de réparations, quarts de cercle corner, zone de remplacement et rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions. Au regard des éléments transmis, **la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 2 jusqu'au 19/09/2034. CFTIS du 19 septembre 2024.**







COURRIER RECU DE LA LIGUE- CRTIS

## CLASSEMENT DES TERRAINS

### INITIAL

#### ➤ T5 SYN PROVISOIRE

#### **ST ETIENNE DE FONTBELLON Stade COLOMBIER NNI N° 072310101.**

Cette installation, clôturée, était classée au niveau T5PN, à l'échéance du 30/06/2024. Le changement de revêtement, de gazon à synthétique, a fait l'objet d'un avis préalable favorable. La commission prend connaissance de la demande de classement initial, de la mairie, le 5/08/2024, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 29/07/2024 et de l'AOP du 5/08/2024. La commission acte que la non-conformité des zones de sécurités le long des lignes de touches a été levée. La commission acte deux points sensibles ; la rambarde, avec le décroché sur le côté des abris joueurs, ne permet pas un espace protégé de 1m ; la zone technique est tracée, mais il y a une rupture dans la continuité du tracé. Au regard de éléments transmis, **la CRTIS de la LAuRA FOOT classe l'installation au niveau T5SYN provisoire, à l'échéance du 12/03/2025. A cette échéance, les résultats des tests IN SITU initiaux devront avoir été transmis à la commission. CRTIS du 12 septembre 2024.**

#### **ST ETIENNE DE FONTBELLON Stade COLOMBIER NNI N° 072310101.**

Cette installation, clôturée, est classée T5SYN provisoire. La commission prend acte du courrier de la municipalité, pour un projet de modification de l'espace vestiaires, regroupant quatre vestiaires joueurs, pour en faire deux de 27m2. Au regard de éléments transmis, la CRTIS de la LAuRA FOOT donne un accord technique pour la programmation des matchs de Régional-2, pour la saison 2024/2025. **A l'issu des travaux, la CDTIS du district de Drôme Ardèche nous fera parvenir une demande de modification de classement. CRTIS du 28 septembre 2024.**

## CONFIRMATION

#### ➤ T5 SYN

**VILLENEUVE DE BERG Stade de la CC de BERG et COIRON NNI N° 073410101.** Cette installation, clôturée, est classée T5SYN, à l'échéance du 15/09/2028. La commission prend connaissance du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 12/09/2028. La commission prend acte que la réalisation de l'ensemble Vestiaires / Club House est conforme à l'API du 22/06/2023. **La commission confirme le classement au niveau T5SYN, à l'échéance du 15/09/2028. CRTIS du 12 septembre 2024.**





➤ **A8 PN**

**VALLON PONT D'ARC Stade Municipal-2 NNI N° 073300102.** Cette installation a été retirée du classement. La commission prend connaissance de la demande de classement, de la mairie, le 05/09/2024, du rapport de visite de M Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 05/09/2024. Au regard des éléments transmis, **la CRTIS de la LAuRA FOOT classe l'installation au niveau A8PN, à l'échéance du 12/09/2034.**

*CRTIS du 12 septembre 2024.*

➤ **FOOT5 PALISSADE**

**SAINT PERAY FOOT5 PALISSADE DE LA PLAINE NNI N° 072815501.** La commission prend connaissance de la demande de classement, de la mairie, le 01/09/2024, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 20/09/2024. La commission rappelle qu'il n'y a pas de classement pour le FOOT A5 palissade. Au regard des éléments transmis, **la CRTIS de la LAuRA FOOT atteste que l'installation est conforme au cahier des charges de la FFF.**

*CRTIS du 3 octobre 2024.*

**CLASSEMENT DES ECLAIRAGES**

**ECLAIRAGE, INITIAL**

- **E6-LED**

**GROSPIERRES - Stade DE MOULIN THOULOZE- NNI N° 071010101.** L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé. Demande de classement en date du 14/08/2024 et des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Richard ZAVADA, le 13/08/2024, Eclairage horizontal moyen (EhMoy): 160 Lux. U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.46. U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.67. Les points bis : conformes. Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed. 2021. **Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau E6 Leds jusqu'au 19/08/2028.**

*CRTIS du 19 août 2024.*





## ECLAIRAGE, confirmation

- E6-LED

**CHARMES SUR RHONE Stade MUNICIPAL-2 NNI N° 070550102.** Cet éclairage était classé au niveau E6, jusqu'au 15/10/2021. La visite de confirmation de classement a été faite par Monsieur Richard ZAVADA, Président de la commission départementale des terrains du district de DROME ARDECHE, le 08/09/2022. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, du 09/09/2022 et des résultats suivants. Eclairage Classique Eclairage moyen : 155 lux Uniformité : 0.65 Mini / maxi : 0.43. **La commission confirme le classement de l'éclairage au niveau E6, jusqu'à l'échéance du 08/09/2024.**

*CRTIS du 22 septembre 2024.*

- E6-IODE

**BOURG DE PEAGE– Stade des Bayannins 1– NNI N° 260570201.** Cet éclairage était classé E6 jusqu'au 17/03/2024. La Commission prend connaissance des documents transmis : - La demande de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/04/2024. - Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Bernard DELORME, le 28/03/2024. ➤ Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 148 lux. ➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,41. ➤ U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,68. Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. **La CRTIS classe l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'à l'échéance du 16/05/2026.**

*CRTIS du 16 mai 2024.*

- E7-IODE

**DONZERE– Stade Michel Hidalgo– NNI N° 261160101.** Cet éclairage était classé E7 jusqu'au 16/09/2023. La Commission prend connaissance des documents transmis : - La demande de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 10/04/2024. - Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Richard ZAVADA, le 10/04/2024. ➤ Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 77 lux. ➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,15. ➤ U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,46. Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. **La CRTIS classe l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'à l'échéance du 16/05/2026.**

*CRTIS du 16 mai 2024.*

- E7-IODE

**VALLON PONT D'ARC - Stade Municipal 1 - NNI N° 073300101.** L'éclairage de cette installation est classé jusqu'au 01/07/2022. La Commission prend connaissance des documents transmis. La demande de confirmation de classement par le propriétaire de l'installation en date du 05/09/2024 pour un niveau E7 IM. Des résultats obtenus lors de la visite de Monsieur ZAVADA Richard, le 03/09/2024. Eclairage horizontal moyen (EhMoy): 100 Lux. U1h (EhMin/EhMax) : 0.27 . U2h ; (EhMin/EhMoy) : 0.53. **Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau E7 IM jusqu'au 09/09/2026.**

*CRTIS du 9 septembre 2024.*





## COURRIER ENVOYE A LA LIGUE- CRTIS

### CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### ECLAIRAGE, initial,

- E5-LED

**SAINT ETIENNE DE FONTBELLON - Stade Le Colombier - NNI 72310101** . Demande de classement en date du 29/07/2024 et des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Richard ZAVADA, le 29/07/2024, Mesures IN SITU Eclairage horizontal moyen : 250 lux. U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.52. U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.76.

- E6-LED

**GROSPIERRES - Stade DE MOULIN THOULOUZE- NNI N° 071010101**. L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé. Demande de classement en date du 14/08/2024 et des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Richard ZAVADA, le 13/08/2024, Eclairage horizontal moyen (EhMoy): 160 Lux. U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.46. U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.67

#### ECLAIRAGE, confirmation

- E6-LED

**CHARMES SUR RHONE - Stade MUNICIPAL-2 NNI N° 070550102**. Cet éclairage était classé au niveau E6, jusqu'au 15/10/2021. La visite de confirmation de classement a été faite par Monsieur Richard ZAVADA, Président de la commission départementale des terrains du district de DROME ARDECHE, le 08/09/2022. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, du 09/09/2022 et des résultats suivants. Eclairage Classique Eclairage moyen : 155 lux Uniformité : 0.65 Mini / maxi : 0.43

- E6-IODE

**BOURG ARGENTAL - STADE LOUIS DESPINASSES - NNI N° 420230101**. La commission prend connaissance des documents transmis ; la demande de confirmation de classement, signée par le propriétaire de l'installation, en date du 2/10/2024, les résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Bernard DELORME, Membre de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 20/09/2024. ➤ Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 131 lux. ➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0.40. ➤ U2h (EhMin/EhMoy) : 0.61.

- E7-IODE

**VALLON PONT D'ARC - Stade Municipal 1 - NNI N° 073300101**.L'éclairage de cette installation est classé jusqu'au 01/07/2022. La Commission prend connaissance des documents transmis. La demande de confirmation de classement par le propriétaire de l'installation en date du 05/09/2024 pour un niveau E7 IM.





Des résultats obtenus lors de la visite de Monsieur ZAVADA Richard, le 03/09/2024. Eclairage horizontal moyen (EhMoy): 100 Lux. U1h (EhMin/EhMax) : 0.27 . U2h ; (EhMin/EhMoy) : 0.53.

## CLASSEMENT DES INSTALLATIONS TERRAINS

### INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

#### INITIAL

##### ➤ T4 SYN

**MOURS ST EUSEBE - Stade HERVE POTIGNAT-2 NNI N° 262180102.** Cette installation, clôturée, synthétique, a fait l'objet d'une décision d'avis préalable favorable pour des vestiaires neufs, avec un dossier FAFA. L'installation a été mise à disposition, le 13/09/2015, avec un niveau de classement T4SYN, à l'échéance du 13/09/2025. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement, de la mairie, le 13/09/2024, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 12/09/2024, de l'AOP du 31/07/2024.

##### ➤ T5 SYN PROVISOIRE

**ST ETIENNE DE FONTBELLON Stade COLOMBIER NNI N° 072310101.** Cette installation, clôturée, était classée au niveau T5PN, à l'échéance du 30/06/2024. Le changement de revêtement, de gazon à synthétique, a fait l'objet d'un avis préalable favorable. La commission prend connaissance de la demande de classement initial, de la mairie, le 5/08/2024, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 29/07/2024 et de l'AOP du 5/08/2024. La commission acte que la non-conformité des zones de sécurités le long des lignes de touches a été levée. La commission acte deux points sensibles ; la rambarde, avec le décroché sur le côté des abris joueurs, ne permet pas un espace protégé de 1m ; la zone technique est tracée, mais il y a une rupture dans la continuité du tracé.

#### CONFIRMATION

##### ➤ T5 SYN

**BOURG ARGENTAL - Stade LOUIS DESPINASSE - NNI N° 420230101.** Cette installation, clôturée, mise à disposition le 11/09/2004, était classée au niveau T5SYN, à l'échéance du 11/09/2024. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement, de la mairie, le 2/10/2024, du rapport de visite de M Bernard DELORME, Membre de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 20/09/2024. L'AOP de 2005 est sur stadium. Les tests IN SITU de suivi ont été réalisés le 24/02/2022.





➤ **T5 SYN**

**VILLENEUVE DE BERG Stade de la CC de BERG et COIRON NNI N° 073410101.** Cette installation, clôturée, est classée T5SYN, à l'échéance du 15/09/2028. La commission prend connaissance du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 12/09/2028. La commission prend acte que la réalisation de l'ensemble Vestiaires / Club House est conforme à l'API du 22/06/2023.

**INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN PELOUSE NATURELLE**

➤ **A8 PN**

**VALLON PONT D'ARC Stade Municipal-2 NNI N° 073300102.** Cette installation a été retirée du classement. La commission prend connaissance de la demande de classement, de la mairie, le 05/09/2024, du rapport de visite de M Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 05/09/2024.

**CHANGEMENT DE NIVEAU**

➤ **T7 PN à T6 PN**

**BOURG LES VALENCE Stade des COMBEAUX NNI N° 260580301.** Cette installation, clôturée, est classée au niveau T7PN, à l'échéance du 03/05/2032. La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de la mairie, le 17/09/2024 et du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 04/09/2024.

**CLASSEMENT DES INSTALLATIONS FUTSAL**

**INSTALLATION EN GYMNASE**

**PIERRELATTE - J.P. VACHER - NNI 262359901.** Cette installation n'a jamais été classée. La C.D.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 2 ainsi que des documents transmis : - Arrêté d'Ouverture au Public du 25/01/2018. - PV de la Commission de Sécurité du 22/01/2024. - Plan de l'aire de jeu. - Rapport de visite du 19/04/2024 effectué par M. Richard ZAVADA, membre C.R.T.I.S.

.....

**(8) Eclairage, facturation au Club de :** 546292 : F.C. EYRIEUX EMBROYE - 550020 : AV. S. SUD ARDECHE FOOTBALL - 544907 : F.C. VALLON PONT D'ARC - 524469 : F.C. BOURGUISAN - 524743 : ST ALB GROSP A GROSPIERRE - 525306 : F.C. ALIXAN - 526339 : A.S.L. GENISSIEUX (2).

**(8) Installation, facturation au Club de :** - 560985 : ATHLETIC CLUB DE L'ALLET - 550020 : AV. S. SUD ARDECHE FOOTBALL - 524469 : F.C. BOURGUISAN - 581498 : A. S. BERG HELVIE - 550632 : U. S. DU VAL D'AY - 544907 : F.C. VALLON PONT D'ARC - 522881 : U.S. MOURSOISE - 551992 : RHONE CRUSSOL FOOT 07.







\*\*\*\*\*

Les documents sont en ligne en rubrique « Documents/Documents/**DOCUMENTS TERRAINS ET INFRASTRUCTURES** »

## INFORMATION COUPE DE FRANCE 2024-2025

**Pour la saison 2024-2025**, Conformément aux règlements FFF, organisateur de la Coupe de France, on peut jouer le **1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> tour de la Coupe de France sur un terrain classé T7**, et du **3<sup>e</sup> tour au 6<sup>e</sup> tour sur un terrain classé T5**.

## TERRAINS SYNTHETIQUES

Les mesures de performance sportives et de sécurité (test in situ) sont réalisées dès la mise en service du terrain synthétique et au plus tard dans les six mois. Ces mesures doivent ensuite être effectuées avant la date anniversaire, tous les 5 ans pour un synthétique sans remplissage et tous les 10 ans pour un synthétique avec charge.

### Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques,

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
- LABO DES SOLS – 72470 SAINT-MARS-LA-BRIÈRE

## QUELQUES RAPPELS

**Sécurité**, on ne peut jouer une compétition officielle (Seniors, Jeunes, Féminines, Vétérans), organisé par le District Drôme Ardèche de Football que sur des terrains et des éclairages classés. La responsabilité de la Collectivité et du Président est engagée en cas d'accident.

Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité tous les 2 ans. La responsabilité de la Mairie et du Président est engagée en cas d'accident.

Sur l'article 3.9.1.1 de la FFF en date du 1 juillet 2021, les buts à 11 doivent être fixés au sol dans des fourreaux. Toutes les autres fixations sont non conformes, (scellés dans le béton, pose au sol ou autres ancrages divers).

### Installations sportives,

Concernant les nouveaux règlements de la FFF (01/07/2021), la limite de l'installation doit être clôturée pour un classement T4 ou T5 (article 6.3 page 62).

**Zone de sécurité**, pour les installations sportives une surface 2,50 m de largeur, appelée zone de sécurité, en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister sur ou au-dessus de l'aire de jeu et dans la zone de dégagement de 2,50 m. Aucun dossier de classement ne peut être établi sans le respect de cette règle.







**Informations Fédérales**, lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, une demande d'avis préalable est demandée, la Mairie doit fournir l'étude Photométrique d'éclairage.

**Durée de validité du classement d'un éclairage, contrôle** des éclairages tous les 24 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources IM (sources classiques, IM Iode métallique), et contrôle des éclairages tous les 48 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources à LED. 24 mois E5 et E7 « sources classiques ». • Allongée à 48 mois E5 à E7 avec des LED. Sur les éclairages, initial ou en confirmation, les échéances peuvent varier en fonction du nombre de lux et du facteur d'uniformité.

**Pour la saison 2024-2025**, le relevé de lux, initial ou confirmation sera facturé 52,30 euros pour les Clubs en District.

**Pour la saison 2024-2025**, le classement d'une installation, initial ou confirmation sera facturé 75 euros pour les Clubs en District.

**Pour la saison 2024-2025**, le classement d'un gymnase ou d'un complexe sportif, (Futsal), initial ou confirmation sera facturé 75 euros aux Clubs.

**Arrêté d'Ouverture au Public**, plus de 300 personnes, avec visa de la Mairie manquant sur les fiches « Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France, Tournoi, etc...). Votre responsabilité est engagée en cas d'incident., l'attestation de capacité, AAC, moins de 300 personnes peut être suffisante.

Pour vos questions concernant les terrains, les installations sportives et les éclairages, prendre contact avec M. Richard ZAVADA, mobile : 06.81.63.37.93 ou M. Joël PLAN mobile : 06.88.75.50.06 ou par courriel à : [terrains@drome-ardeche.fff.fr](mailto:terrains@drome-ardeche.fff.fr)

RESPONSABLES SECTEURS :

**Les délégués de terrain :**

- **Secteur Ardèche Nord** : Jean-François VILLAND
- **Secteur Drôme Nord** : Bernard DELORME
- **Secteurs Centre Ardèche/Centre Drôme** : Bernard DELORME / Richard ZAVADA
- **Secteur Drôme Sud** : Joël PLAN
- **Secteur Ardèche Sud** : Richard ZAVADA

La commission recherche un bénévole pour compléter son équipe, secteur centre (Valence).  
Prochaine réunion de la Commission le **mardi 10 décembre 2024 à 14 h00**.

Le Président  
**R. ZAVADA**

Le Secrétaire  
**J. PLAN**





# COMMISSION DES ARBITRES

## PROCÈS-VERBAL N° 10

### RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La Commission constate depuis le début de saison que les rapports disciplinaires ne sont pas complets et pas assez précis, pourtant les consignes ont bien été données.

Nous vous rappelons qu'il ne faut pas se précipiter pour faire un rapport et que la CDA ou l'UNAF peuvent vous aider.

L'application du règlement intérieur et des convocations seront réalisées au cours de la saison, si cela ne change pas.

### PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 19 & 20/10/2024

- **BRUNEL NICOLAS (06.70.31.54.43)**. Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

### RATTRAPAGE TEST TAISA

**Dernier rattrapage de l'année le samedi 02 novembre 2024** à Étoile Sur Rhône (Synthétique) – rendez-vous à 10h

**Seul les arbitres avec leur dossier médical validé seront aptes à courir.**

Convocation à 10h.

Stylo obligatoire pour les arbitres convoqués

Liste des arbitres convoqués :

BENLABIED	YONI	JAD
BILLON	JULES	JAD
BOUSHABA	JASMINE	JAD
CHAVANT	TITOUAN	JAD
DE CILLIA	BRAYAN	JAD
FARDADIS	NAWFAL	JAD
GIRY	MAELY	JAD
JOYEUSAZ	KHAIS	JAD
MARMI	AIMEN	JAD
POLATOGLU	TALIP	JAD
JUSTIN	ALEXIS	D2
VIOUGEAS	VINCENT	D2



BAGHOUGH	AZIZ	AA
BEATTIE	ELLIOT	AA
CHABBAT	MAURICE	AA
LOMBARD	LOIC	AA
MONTROT	MICHAEL	AA
PEGUET	CHLOÉ	AA
PERDRIOLE	RAPHAEL	AA
ROUBI	FRÉDÉRIC	AA
WEBER	STÉPHANE	D3
AMEUR	ZOUHAIER	D4
AMROUNE	SAMIR	D4
BARBOSA	LAURENT	D4
BORNIER	INGRID	D4
DADDA	DJILLALI	D4
EL ETTALSSI	HAMEZA	D4
GHARIBIAN	STÉPHANE	D4
GODET	CÉDRIC	D4
HARDI	OTHMAN	D4
HERMANN	MAGALIE	D4
MAGNET	DORIAN	D4
MONBRUNO	KINTH	D4
NAICH	MOSTAFA	D4
SALAKA	NIHAD	D4
VALENCONY	ANDRÉ	D4
VERRECHIA	LAURENT	D4
WADJIB	IMRANE	D4
ZEROUALI	OUALID	D4

## RAPPORTS TUTORATS ADULTES ET JEUNES

Suite à quelques petits problèmes de début de saison. Le CTDA et le Secrétaire, dans un accord commun, vous demandent **DESORMAIS** de bien vouloir envoyer votre rapport de Tutorat en **WORD** et en **PDF** aux adresses suivantes " [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr) " et " [bprotoy@drome-ardeche.fff.fr](mailto:bprotoy@drome-ardeche.fff.fr) ". Ceci afin de faciliter la réception et l'envoi aux intéressés.



**Le rapport doit être fait informatiquement et envoyé par un PC fixe ou Portable et non par un téléphone portable, car certains ne permettent pas de l'envoyer dans sa conformité.**

Nous vous remercions par avance.

#### CONTACT CDA

Pour toute demande, merci de contacter exclusivement la commission sur l'adresse mail suivante :

[arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

A l'attention des clubs :

Attention tout demande d'arbitre ou tout autre question lié à l'arbitrage ne doit pas être envoyer à l'adresse compétition seniors ou jeunes mais à la boite mail arbitre.

#### CALENDRIER PROVISONNEL TECHNIQUE SAISON 2024/2025

##### OCTOBRE

- Lu 21 au je 24 FIA Jeunes & Adultes – Chatuzange le Goubet – 8h à 18h (Adultes) / Internat Jeunes
- Sa 26 : FIA Jeunes & Adultes – Guilherand- Granges (DDAF) – 9h30 à 12h30

##### NOVEMBRE

- Sa 02 : Rattrapage Tests Physiques – Étoile Sur Rhône (Synthétique) – 10h à 11h
- Lu 18 : Réunion Technique Décentralisée – à définir (secteur sud) – 19h30 à 21h30
- Ma 19 : Réunion Technique Décentralisée – à définir (secteur nord) – 19h30 à 21h30
- Sa 30 : Réunion Technique Décentralisée – Guilherand-Granges (DDAF) (secteur centre) – 9h30 à 11h30

##### DÉCEMBRE

- Sa 07 : Recyclage AA – Guilherand-Granges (DDAF + Stade des Combes) – 8h à 13h

##### JANVIER

- Sa 18 : Recyclage D1/D2- Guilherand-Granges (DDAF + Stade des Combes) – 8h à 18h
- Sa 25 et Ve 31: FIA Adultes – DDAF – 8h à 18h

##### FÉVRIER

- Sa 01 : FIA Adultes – DDAF – 8h à 18h
- Sa 01 : Rattrapage Tests Physiques (Lieu à définir) – 10h à 11h
- ?? : FIA Jeunes & Adultes – Guilherand- Granges (DDAF) –





- Sa 08 : Recyclage D3 - Guilherand-Granges (DDAF + Stade à définir) – 8h à 13h
- Sa 15 : Recyclage JAD – à définir (secteur nord) – 8h à 13h
- Sa 22 : Recyclage JAD – à définir (secteur sud) – 8h à 13h
- Lu 24 au Je 27 : FIA Jeunes & Adultes – Chatuzange le Goubet – 8h à 18h (Adultes) / Internat Jeunes

### **MARS**

- Sa 01 : FIA Jeunes & Adultes – Guilherand- Granges (DDAF) – 9h30 à 12h30
- Sa 15 : Recyclage D4 - Guilherand-Granges (DDAF + Stade à définir) – 8h à 13h
- Sa 29 : Rattrapage Recyclage - Guilherand-Granges (DDAF + Stade à définir) – 8h à 13h

### **MAI**

- Ve 23 : FIA Jeunes & Adultes – Guilherand-Granges (DDAF) – Séance 8 – 19h à 23h

### **ABSENCE DE DERNIERE MINUTE**

Lorsqu'un arbitre est absent (hors indispo réglementaire) celui-ci devra envoyer un justificatif d'absence dans un délai de 7 jours à la boîte mail arbitre, sinon l'application du règlement intérieur sera faite.

### **RAPPEL AUX SECRETAIRES ET CORRESPONDANTS DE CLUBS**

**Pour toute modification de vos rencontres (changement de terrain, changement d'horaire, report ou annulation, etc.....), vous devez IMPERATIVEMENT prendre contact directement et verbalement, avec le ou les arbitres désignés afin de les en informer**

Le listing des arbitres a été envoyé sur les boîtes mails des clubs mais il est aussi disponible sur simple demande au District.

### **CANDIDATURES POUR PREPARATION DE LA LIGUE**

Comme présenté durant les Assemblées Générales, vous avez jusqu'au **30 Octobre** pour faire acte de candidature afin de préparer la théorie de ligue.

Comment ?... Adresser un mail à Baptiste (bprotoy@drome-ardeche.fff.fr) et à la boîte mail arbitres en copie (arbitres@drome-ardeche.fff.fr) en **motivant** votre candidature.

Chaque candidature sera ensuite examinée et validée ou non par la Commission Départementale des Arbitres, début novembre.

Pour les seniors, il faut être âgé de moins de 39 ans au 1er Janvier 2025 et officier de préférence en D1 ou D2.

Pour les jeunes, il faut être âgé de moins de 20 ans au 1er Janvier 2025 et officier de préférence en U20 ou en U17.

Liste des candidatures à ce jour:

DJERIDI Idriss – HAVARD Clément – BADAD Amine





## COURRIERS DES ARBITRES

- **SOUL Khaled** : Envoi de l'attestation sur l'honneur de son absence.
- **VALLON Alexis** : Envoi du certificat médical. Bon rétablissement.
- **PASCAL Malo** : Envoi de l'attestation sur l'honneur de son absence.
- **DJERIDI Idriss** : Courriel transmis à la commission compétente
- **MONTROT Michaël** : Envoi du certificat médical. Bon rétablissement.
- **DUCOL Clément** : Envoi du certificat médical. Bon rétablissement.

## COURRIERS DES CLUBS

- **U.S. VALLEE JABRON** : Courriel lu et noté.

Président CDA  
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire CDA  
Jean-Baptiste RIPERT